

FICHE N°2

FOCUS sur la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie

LA PROTECTION DES MINEURS ET L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE DES CVL : DEUX OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre de son action en faveur des CVL, le service jeunesse de la DJSNC poursuit 2 objectifs complémentaires :

- * la protection des mineurs
- * l'accompagnement pédagogique des structures

La protection des mineurs : c'est à tout instant !

Avant : phase d'instruction : la protection des mineurs est mise en œuvre dès les démarches de déclaration dans le suivi des dossiers, dans la vérification des équipes d'encadrement, quant au respect des taux d'encadrement, de qualifications, aux incapacités juridiques des encadrants.

Pendant : phase d'inspection, de contrôle et d'évaluation : la protection des mineurs se poursuit au travers des campagnes d'inspection, de contrôle et d'évaluation des structures opérées tout au long de l'année, par l'inspecteur et les conseillers qui contribuent à l'application d'éventuelles sanctions administratives prévues par la réglementation.

Après :

- **phase de bilan** : la protection des mineurs continue avec l'obligation pour les directeurs de rendre des bilans de CVL. Les données récoltées contribuent à l'analyse quantitative et qualitative du domaine socio-éducatif opérée par la DJSNC. Ce qui permet une mise à jour continue et donc une action adaptée de la DJSNC.
- **En cas d'atteinte à la moralité, la santé ou la sécurité des mineurs** : Le directeur de la DJSNC ouvre une **enquête préalable** à la saisine de la commission de protection des mineurs (cf. : fiche CPM).

L'accompagnement pédagogique des structures : une ambition de la DJSNC !

L'accompagnement pédagogique des CVL se caractérise par **l'obligation** de produire un projet éducatif à la charge de l'organisateur et un projet pédagogique pour le directeur ; également par la production **d'outils de communication ou de travail** (livret d'instructions, brochures explicatives à l'attention des parents...).

L'accompagnement pédagogique des structures se renforce par **l'action sur le terrain** de l'inspecteur et des conseillers chargés, lors de leurs contrôles, d'aider l'équipe d'encadrement dans le CVL, à mieux cerner leurs missions et à évaluer la démarche de projet qui doit être mise en place.

La DJSNC doit vous apparaître comme un soutien constant à votre action.

N'hésitez pas, dès lors, à nous contacter pour des questions d'ordre réglementaire ou pour un accompagnement pédagogique adapté à vos besoins